

Autorisation d'administrer des médicaments

Nous, soussignés, Monsieur et Madame, père et mère
de l'enfant,

Autorisons Madame, Assistante maternelle à
donner à notre enfant, un traitement médical ou un régime alimentaire sur
prescription médicale.

Les parents s'engagent à rembourser à l'assistant(e) maternel(le), les frais
médicaux engagés (honoraires et pharmacie) dans les plus brefs délais, dans le
cas où le médecin se rendrait au domicile de l'assistant(e) maternel(le), à la
demande des parents ou lors d'une situation jugée nécessaire par l'assistant(e)
maternel(le).

Fait à, le

Signature des parents